

GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE

NIVEAUX	CHAMPS			ASPECTS		
	Psychologie	Neurobiologie	Autre discipline des sciences humaines	Maîtrise des outils d'analyse	Maîtrise d'intégration	Maîtrise de la pratique
Niveau 1 Elaboration entamée						
Niveau 2 Elaboration avancée						
Niveau 3 Elaboration suffisante						
Niveau 4 Haut niveau de maîtrise des connaissances						
Niveau 5 Initiation à la recherche				Connaissance Linguistique		
Niveau 6 Recherche avancée				Outils d'analyse mathématique 1 Outils d'analyse mathématique 2		
				TP / TD de neurobiologie		

Des équivalences de notes sont établies afin de faciliter l'articulation entre les candidatures des étudiants FPP avec les procédures de sélection des différents Master 2 :

1 niveau 5 = 12 soit la mention AB.

2 niveaux 5 = 14 ; 3 niveaux 5 = 15 soit la mention B.

1 niveau 6 = 16 ; 1 niveau 6 + 1 niveau 5 = 17 soit la mention TB

2 niveaux 6 = 18 soit la mention TB.

Le niveau 6 n'est pas indispensable pour obtenir le master 1. Il témoigne en effet d'une qualité particulière des travaux. Si le niveau 6 n'est pas attribué lors d'une soutenance, il ne pourra l'être ultérieurement qu'après une nouvelle soutenance, au vu d'un nouveau mémoire ou au moins, d'un dossier substantiellement remanié.

Équivalences avec les normes de validation universitaires européennes (ECTS) : Afin d'être compatible avec les normes universitaires européennes, la grille FPP a également été mise en correspondance avec les ECTS (Système Européen de Transfert et d'accumulation de Crédits).

La licence équivaut à 180 ECTS et le Master 1 à 60 ECTS supplémentaires. L'ensemble de la grille (champ, aspects, connaissance linguistique, TD de Psychophysiologie, outils mathématiques) a donc une correspondance ECTS. Le décompte des ECTS acquises par un étudiant pourra être fournie par l'administration de la FPP sur demande.

Le master 2 Recherche est l'une des modalités d'obtention du master. Pour obtenir le titre de psychologue, dans le cas du passage par le M2R, il faudra également réaliser un « stage professionnalisant » qui suppose une démarche particulière auprès des responsables de ce dispositif.